



HAL
open science

Les transferts pédagogiques concernant l'éducation des enfants pauvres entre Lyon, Rouen et Reims aux XVII^e et XVIII^e siècles

Aurélie Perret

► **To cite this version:**

Aurélie Perret. Les transferts pédagogiques concernant l'éducation des enfants pauvres entre Lyon, Rouen et Reims aux XVII^e et XVIII^e siècles. CREN. Actes du colloque " Colloque doctoral international de l'éducation et de la formation, Nantes: 27 -28 octobre 2016 ", p. 249-259, 2016. hal-01375840

HAL Id: hal-01375840

<https://hal.science/hal-01375840>

Submitted on 3 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Citer ce document / Cite this document :

Ce texte original a été produit dans le cadre du Colloque doctoral international de l'éducation et de la formation qui s'est tenu à Nantes, les 27 et 28 octobre 2016. Il est permis d'en faire une copie papier ou digitale pour un usage pédagogique ou universitaire, en citant la source exacte du document, qui est la suivante :

Perret A. (2016). « Les transferts pédagogiques concernant l'éducation des enfants pauvres entre Lyon, Rouen et Reims aux XVII^e et XVIII^e siècles », In *Actes du colloque " Colloque doctoral international de l'éducation et de la formation. Nantes : 27 -28 octobre 2016* (actes en ligne : <http://www.cren.univ-nantes.fr/>).

Aucun usage commercial ne peut en être fait sans l'accord des éditeurs ou archiveurs électroniques. Permission to make digital or hard copies of all or part of this work for personal or classroom use is granted without fee provided that copies are not made or distributed for profit or commercial advantage and that copies bear this notice and the full citation on the first page

Introduction : un renouveau des questionnements traditionnels en histoire de l'éducation.

Depuis les années 1970, l'histoire de l'éducation sous l'Ancien Régime a connu un renouveau important. Toutefois, celui-ci n'a surtout concerné que les collèges voire les universités en lien donc avec les formes d'éducation masculine. Celle des jeunes filles, en revanche, s'est longtemps résumée à la maison d'éducation de Saint Cyr et par là même à l'instruction des élites¹. Les « petites écoles » et l'éducation des pauvres en général ont été plutôt négligées². La question n'est cependant pas complètement absente de l'historiographie puisque le sujet a été abordé dans le cadre d'études consacrées la pauvreté³, et que les efforts pédagogiques d'un certain nombre d'acteurs de la Contre-Réforme sont bien connus⁴. Mais les choses sont restées, dans une large mesure, surtout consacrées à une étude des fondations par les documents officiels tandis que les réalités sociales et pédagogiques restent peu étudiées.

Notre thèse portant sur l'éducation des enfants pauvres à Lyon, Rouen et Reims, entre 1659 et 1791, entend donc répondre à une partie des questionnements inhérents en matière d'instruction des pauvres notamment en matière de pédagogie et de retombées sociales. C'est dans ce contexte que notre communication entend mettre en valeur un des aspects essentiels de notre thèse portant sur l'étude des transferts pédagogiques entre les trois villes puisque bien loin de se cantonner à un

¹ Voir à ce titre les importants travaux de Dominique JULIA sur les collèges et notamment, *Les collèges français du XVIe au XVIIIe siècle. Répertoire des établissements*, Éditions du CNRS, et Service des publications de l'INRP, Paris, 1984 et 1988 (t. 1, *France du Midi* ; t. 2, *France du Nord et de l'Ouest*) ou *Les Universités françaises entre XVIe et XVIIIe siècles*, chapitre de l'ouvrage collectif *Histoire des universités françaises*, sous la direction de J. VERGER, Toulouse, Éditions Privat, 1986, p. 141-197 ou encore *École et société dans la France d'Ancien Régime. Quatre exemples : Auch, Avallon, Condom et Gisors*, Cahier des Annales n° 35, Paris, A. Colin, 1975, en collaboration avec W. FRIJHOFF.

² Une seule étude existe sur l'éducation des filles sous l'Ancien Régime, pour la ville de Paris, et a été réalisée par Martine SONNET, *L'éducation des filles au temps des lumières*, Cerf, Paris, 2011, pour les garçons nous pouvons mentionner les ouvrages de Bernard GROSPERRIN, *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, Ouest-France Université, 1984, et Michel FROESCHLE, *L'école au village. Les petites écoles de l'Ancien Régime à Jules Ferry*, Nice, Serre Editeur, 2007, et les articles de GREVET René, « L'enseignement charitable en France : essor et crise d'adaptation (milieu XVIIe – fin XVIIIe siècle) », in *Revue Historique*, T. 301, 2/610, 1999, pp. 227-306, et VENARD Marc « L'école élémentaire du XVIe au XVIIIe siècle », *Une histoire de l'éducation et de la formation*, sous la direction de TROGER Vincent, Les Dossiers de l'Education, Sciences Humaines Edition, Auxerre, 2006, pp. 23-32.

³ Notamment par les travaux de Jean-Pierre GUTTON, *La société et les pauvres : l'exemple de la généralité de Lyon*, les Belles Lettres, Paris, 1971 et *Dévots et petites écoles : l'exemple du lyonnais*, Marseille, Revue « Marseille », n°88, 1972.

⁴ Roger GILBERT, *Charles Démià, 1637-1689*, édition E. Robert, Lyon, 1989, et Gabriel COMPAYRE, *Charles Démià et les origines de l'enseignement primaire à Lyon*, P. Delaplane, Paris, 1905.

espace, les idées pédagogiques se diffusent sur le territoire par l'intermédiaire de l'imprimerie, mais aussi par la correspondance⁵.

Aujourd'hui, si cette correspondance a disparu des cartons d'archives, il nous reste cependant une série de règlements mis en place au sein des communautés enseignantes et qui nous permettent d'approcher la pédagogie qui devait être pratiquée au sein des classes à destination des enfants pauvres. Existants pour les congrégations enseignantes présentes au sein des trois villes de notre étude, les règlements constituent la colonne vertébrale d'un système scolaire relativement identique au sein de nos différents espaces urbains au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Nous chercherons donc ici à comprendre comment s'organise l'éducation des enfants pauvres au sein des villes de Lyon, Rouen et Reims, aux XVIIe-XVIIIe siècles, afin de déterminer quels transferts pédagogiques sont pratiqués et réalisés au sein de nos trois espaces. Pour ce faire, nous établirons tout d'abord un état des lieux de l'éducation à destination des pauvres en France sous l'Ancien Régime avant de nous pencher plus particulièrement sur le cas des trois villes retenues pour notre étude devant nous amener, dans une troisième et dernière partie, à l'étude des transferts pédagogiques et aux limites rencontrées par les éducateurs notamment en matière d'assiduité scolaire.

I. L'éducation pour les enfants pauvres

I.1 Une vision particulière de la pauvreté

Il semble important de savoir ce que l'on entend par le terme de « pauvres » dans une étude traitant de l'éducation pour les enfants les plus démunis. D'abord et comme l'a souligné Jean-Pierre Gutton, la pauvreté suscite une double réaction dans l'ordre sociétal⁶. D'une part, la société a un devoir d'assistance et de charité envers le pauvre qui est perçu comme un membre souffrant de Jésus Christ, d'autre part, le mendiant ou « l'errant » est aussi un danger social. L'établissement de bureaux de charités vise à endiguer cette violence avant qu'elle ne déborde dans l'espace public. Les pauvres qui sont au centre de notre sujet sont donc en réalité des personnes qui travaillent, mais

⁵ Des lettres entre Charles Démià, instigateur des petites écoles de Lyon et Nicolas Barré, fondateur des sœurs de la providence de Rouen sont mentionnées par Gabriel Compayré dans son ouvrage *Charles Démià et les origines de l'enseignement primaire à Lyon, op.cit.*, mais elles restent introuvables à ce jour.

⁶ Jean-Pierre GUTTON. *La société et les pauvres : l'exemple de la généralité de Lyon (1534-1789)*, Les Belles Lettres, Paris, 1971, 504 pages.

qui ne s'en sortent pas financièrement comme l'a démontré Giacomo Todeschini dans son ouvrage *Au pays des Sans Noms*⁷, qui met en évidence le code social de l'exclusion des personnes considérées comme infâmes.

Le regard porté sur les pauvres évolue donc dès l'entrée dans l'époque moderne, mais correspond également à de nouveaux objectifs religieux.

I.2 La mise en place de petites écoles

En effet, au XVI^e siècle, et dans le contexte de la contre-réforme, l'Église va faire de l'éducation du peuple un devoir pour les clercs et les évêques. Les avancées protestantes en matière d'éducation accélèrent l'ouverture d'écoles ayant un statut d'écoles primaires et devant dispenser les enseignements de base permettant aux fidèles de comprendre les principes de la « vraie foi », c'est-à-dire la lecture, l'écriture et le catéchisme.

Une concurrence religieuse en matière d'éducation se constitue alors évoquant comme motivation principale la tranquillité urbaine. L'ignorance entraînerait en effet l'oisiveté et le libertinage qui sont nuisibles à la société. Cette mission « civilisatrice » de l'école se traduit dans la plupart des justifications réalisées en faveur de l'instruction et à destination des élites dirigeantes des villes et notamment dans les *Remonstrances*⁸, adressées par Charles Démià aux prévôts des marchands et échevins de la ville de Lyon⁹.

Ces initiatives sont également appuyées par le pouvoir royal puisque deux déclarations royales datées des 3 décembre 1698 et 14 mai 1724 confirment la nécessité d'éduquer tous les enfants sans distinction de sexe¹⁰.

⁷ Giacomo TODESCHINI (2015). *Au pays des sans-nom, gens de mauvaise vie, personnes suspectes ou ordinaires du Moyen Âge à l'époque moderne*. Paris : Verdier. 400 p.

⁸ Charles DEMIA (1668). *Remonstrances faites à Messieurs les Prevost des Marchans, echevins et principaux habitants de la Ville de Lyon, touchant la nécessité et utilité des Écoles chrétiennes, pour l'inscription des enfants pauvres*. sans nom, sans lieu.

⁹ Charles Démià, prêtre originaire de Bourg en Bresse et promoteur des petites écoles lyonnaises, mentionne en effet au sein de ses *Remonstrances* que « « c'est encore de ce défaut de bonne education que naist la difficulté qu'on a de trouver des serviteurs fidèles et des bons ouvriers, que l'on voit tant de feneants et vagabons par les rues qui ne scachant que boire et manger et mettre au monde des miserables causent dans la ville une fourmillière de gueux » »⁹

¹⁰ Il est en effet dit dans les articles IV, des deux déclarations « Voulons que l'on établisse autant qu'il sera possible, des maîtres et des maîtresses dans toutes les paroisses où il n'y en a point pour instruire tous les enfants ». La déclaration de 1698 pose également un principe d'obligation scolaire jusqu'à 14 ans qui ne sera cependant pas appliqué sur le terrain.

I.3 Une remise en cause de l'ordre établi ?

Malgré une officialisation des visées éducatives du pouvoir royal et du pouvoir religieux, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, un courant d'opinion hostile au développement des institutions d'enseignement voit le jour. Il s'inspire principalement de conceptions mercantilistes qui placent au premier rang des priorités l'accroissement de la production et expriment la crainte que l'instruction ne détourne les jeunes du travail manuel. En effet, une fois qu'ils sauront lire et écrire, les enfants pourraient envisager de poursuivre des études au collège ce qui contribuerait à grossir les rangs du clergé séculier et régulier, mais aussi ceux des officiers de justice et de finances voir ceux des notaires et des avocats au détriment des professions artisanales. Si ce discours est tenu parfois par des personnages influents tels que Colbert, durant cette période de contre-réforme on évite toutefois de s'attaquer trop vivement aux petites écoles catholiques pour ne pas les discréditer face au protestantisme.

Au XVIII^e siècle, l'hostilité directe à la petite école s'exprime plus ouvertement, toujours autour des préoccupations relatives au travail manuel, mais aussi autour des risques de dépopulation des campagnes. De nombreux esprits éclairés tels que Voltaire ou Louis Philipon de la Madelaine font preuve d'une opposition véhémente à l'égard d'une institution devant simplement amener les enfants à une élévation de l'esprit¹¹. Néanmoins, à l'époque des Lumières apparaît également un autre courant très favorable à la généralisation de l'instruction du peuple et soutenu par Diderot ou encore le moraliste Mably.

C'est donc dans un contexte à la fois de réforme religieuse et d'évolution des mentalités que va apparaître dans la plupart des villes et notamment Lyon, Rouen et Reims, une série de fondations à but éducatif et à destination des enfants pauvres.

II. L'éducation des pauvres à Lyon, Rouen et Reims

En effet, les trois villes étudiées au sein de notre thèse entendent faire figure d'exemple en matière d'instruction des pauvres.

¹¹ Par exemple, dans une lettre à Darmillaville en 1766, Voltaire écrit « Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants [...] ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bon bourgeois, c'est l'habitant des villes ».

II.1 Lyon

La ville de Lyon possède en effet des prémices d'éducation pour les plus démunis dès le XVI^e siècle avec la mise en place de l'Aumône Générale. Toutefois ce n'est qu'avec Charles Démia¹², désigné par Gabriel Compayré comme « le Christophe Colomb de l'enseignement catholique ¹³», que l'éducation va réellement s'institutionnaliser dans la capitale des Gaules.

Le prêtre publie en 1665 les *Remonstrances* qui seront le point de départ de la mise en place des petites écoles lyonnaises¹⁴. Adressées aux Prévôts des Marchands elles assurent avant tout que ces écoles permettront d'assurer la tranquillité urbaine. L'instruction y sera donc gratuite et religieuse, mais également destinée aux deux sexes.

II.2 Rouen

Concernant la ville de Rouen, il semble important de rappeler qu'elle demeure, au XVII^e et XVIII^e siècle, la seconde ville du royaume de France. A Rouen, il existait depuis longtemps, sous la dénomination de « Bureau des Pauvres valides », une institution analogue à l'institution de bienfaisance lyonnaise, et dont le but social était non seulement de secourir les pauvres, mais aussi de se charger de leur éducation. Cette institution avait créé des écoles gratuites. En 1555, elle en possède quatre qu'elle entretient avec des dons charitables et dont la direction est confiée à des ecclésiastiques. Néanmoins, ces écoles n'ont pu se maintenir et en 1655, il n'en subsistait qu'une seule. En 1666, et en raison de la grande instabilité dans laquelle se trouvent les filles les plus démunies, le père minime Nicolas Barré décide de fonder à Rouen une congrégation de maîtresses

¹² Charles Démia, est né à Bourg-en-Bresse en 1637, est l'unique héritier d'une petite fortune qu'avait acquise son père, apothicaire puis secrétaire, et qui par la suite sera transmise en intégralité aux pauvres. Après des études chez les Pères Jésuites de Bourg et de Lyon, le jeune homme se prépare à la prêtrise et réalise pour cela quelques études de droit à Paris. Prêtre en 1663, il se distingue très vite par ses mérites dans la région de Bourg où il exercera son ministère et reçoit de l'Archevêque de Lyon la fonction d'archiprêtre, Visiteur de la Bresse, de la Dombes et du Bugey. Influencé par ses contacts avec la Compagnie de Saint Sacrement de l'Autel de Lyon, qui murissait déjà un projet de création d'écoles de charité pour les enfants pauvres, Charles Démia devient rapidement l'instrument de la Congrégation et le principal promoteur de l'œuvre. Par l'intermédiaire de nombreux documents officiels, s'installe à Lyon une nouvelle forme d'éducation qui a, pour la première fois, un but de promotion sociale s'adressant aussi bien aux garçons qu'aux filles.

¹³ Gabriel COMPAYRÉ, *Charles Démia et les origines de l'enseignement primaire*, P. Delaplane, Paris, 1905, p. 113.

¹⁴ *Remonstrances faites à Messieurs les Prevost des Marchans, echevins et principaux habitants de la Ville de Lyon, touchant la nécessité et utilité des Écoles chrétiennes, pour l'inscription des enfants pauvres*, par Mre Charles Démia, Pre. Commissaire député pour la visite des églises de Bresse, Bugey, Dombes, etc., s.n, s.l, publication de 1668.

enseignantes pour les filles, les Sœurs du Saint Enfant Jésus, appelée aussi les Filles de la Providence. Elles permettent l'ouverture d'une école par paroisse afin de donner aux enfants les plus défavorisés les rudiments de l'écriture, de la lecture et du catéchisme leur permettant de se forger un avenir meilleur. La création d'écoles de charités pour les enfants des deux sexes au sein des paroisses est également attestée par nos archives¹⁵. Néanmoins, les ecclésiastiques chargés des soins de leurs paroisses et de l'éducation de leurs fidèles ont dû recruter des maîtres afin de faire fonctionner ces écoles plus régulièrement. Ce fut-là la mission d'Adrien Nyel qui fonda une compagnie de frères laïques avant d'aller rencontrer Jean Baptiste de la Salle à Reims.

Au XVIII^e siècle, l'arrivée dans la ville de Rouen de la congrégation des Frères des écoles chrétiennes mises en place par Jean Baptiste de La Salle permet un véritable quadrillage urbain de l'enseignement à destination des enfants pauvres, les garçons se rendant chez les frères tandis que les filles étaient éduquées par les sœurs. Une à deux écoles sont alors édifiées dans chaque paroisse en plus de l'offre scolaire déjà présente à destination des élites.

II.3 Reims

Enfin, la ville de Reims connaît, depuis le Moyen âge, un essor sans précédent grâce aux foires de Champagne et à son industrie textile. Si l'histoire de la charité est déjà ancienne à Reims, elle est aussi visible par la création de nombreux hôpitaux à proximité des cathédrales. L'Hôpital général de la Charité, doté par la famille Dorigny pour l'instruction des enfants pauvres des deux sexes n'est légalement institué qu'en 1633 et accueille également à partir de 1685 les filles dites « débauchées ». Cependant, la ville connaît déjà les bienfaits de l'instruction par la mise en place d'œuvres individuelles telles que celle de Barbe Martin, veuve de Nicolas Colbert, seigneur de Magneux-les-Fismes, qui ouvre en 1634 un hôpital pour les jeunes filles pauvres qui seront « nourries et instruites » afin d'en faire des domestiques, ce qui deviendra par la suite la communauté des Magneuses.

Sous l'administration de Maurice Le Tellier, les hôpitaux et fondations pour les pauvres furent développés ou réformés. En 1674, le chanoine théologal de l'église de Reims, Nicolas Roland, touché par l'état de dépravation dans lequel se trouvent les femmes les plus pauvres fonde, après de nombreux conseils pris auprès du père Barré de Rouen, une société de religieuses nommée Congrégation des Sœurs du Saint Enfant Jésus et vouée à l'éducation des enfants pauvres de

¹⁵ Notamment au sein de bâtiments atypique tels que l'âtre Saint Maclou, un ossuaire dont les bâtiments servir d'école jusqu'au XX^e siècle

l'hospice et des orphelins. Cette congrégation se rend au sein des quartiers les plus pauvres et fonde une école de filles pauvres dans chaque paroisse. Un disciple de ce prêtre, Jean Baptiste de la Salle, aidé par Adrien Nyel, reprend et développe son œuvre en instituant des écoles de garçons qui prirent plus tard le titre d'établissements des Frères des écoles chrétiennes.

L'éducation des pauvres se met donc progressivement en place au sein de nos trois espaces par le biais d'initiatives individuelles réalisées dans des contextes sociétaux relativement similaires. Les problématiques rencontrées face à ces populations, mais également la chronologie des fondations amène donc les éducateurs principaux de nos trois espaces à rentrer en contact.

III. Transferts et limites pédagogiques ?

III.1 Une inspiration commune : l'*Escole paroissiale*

L'ouvrage du prêtre parisien Jacques de Batencour intitulé *l'Escole Paroissiale*¹⁶, est l'un des plus influents sous l'Ancien Régime en matière d'instruction scolaire, et ce au moins jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Ayant bénéficié de plusieurs éditions, il est considéré comme le prototype adopté par Charles Démia et Jean-Baptiste de La Salle avant que ces derniers ne se dotent de leurs propres méthodes en faveur des écoles charitables¹. D'ailleurs, même s'il s'adressait prioritairement aux maîtres parisiens², Batencour élargit la destination de son traité au-delà de son diocèse d'origine. Les améliorations effectuées confèrent au texte une portée nationale puisqu'il est par exemple directement cité dans le second chapitre des *Règlements* de Charles Démia, concernant « Les Maîtres et les enfans des écoles des Pauvres en général » puisqu'il préconise aux enseignants de se conformer « au surplus pour leur conduite au contenu du Livre intitulé l'Ecole Paroissiale, dans les choses qui ne sont pas contraires aux presens Reglemens¹⁷ ».

Lui-même maître d'école³, Batencour propose un vaste "livre du maître" récapitulant les qualités et devoirs des régents de petites écoles, le contenu de leur enseignement ainsi que les méthodes de transmission de leurs savoirs. L'*Instruction* de Batencour fourmille aussi de détails sur l'organisation pratique du groupe des écoliers, sur l'agencement idéal d'une salle d'école et,

¹⁶ BATENCOUR Jacques de (Abbé), *L'Escole Paroissiale ou la manière de bien instruire les enfans dans les petites escoles*, Paris, 1654, 2^e édition chez P. Trichard, Paris, 1685.

¹⁷ DEMIA Charles, *Reglemens, op cit.*, Chapitre second, §1 « Devoirs généraux des maîtres », p. 11.

finalement, sur la plupart des aspects pratiques de l'enseignement scolaire au milieu du XVII^e siècle. De plus, au sein de toutes nos congrégations, les enseignements principaux demeurent la lecture, l'écriture, le catéchisme et l'arithmétique, qui sont eux-mêmes préconisés au sein de l'ouvrage de Jacques de Batencour.

Ces préceptes seront donc réutilisés par Charles Démia mais également, par Jean Baptiste de la Salle dans les règlements établis pour les Frères des écoles chrétiennes.

III.2 Des interactions entre les espaces

En 1668, les Remontrances de Charles Démia sont diffusées sur le territoire français avec l'aide de la Compagnie du Saint Sacrement. Elles reçoivent alors un retentissement énorme et inspirent largement de nouvelles fondations enseignantes à destination des pauvres. Nicolas Roland, chanoine et théologal de Reims, certainement informé par le père Barré de l'initiative lyonnaise s'inspire de l'œuvre de Démia. C'est ce que lui conte l'abbé Féret dans une lettre mentionnée par Gabriel Compayré¹⁸ « Vos Remontrances ont fait un tel fruit partout où on les a lues, que M. Roland, chanoine et théologal de Reims, a pris la résolution d'établir dans cette ville des écoles pour les pauvres et qu'une autre personne de mérite se dispose d'employer pour cette fin une somme très considérable »¹⁹.

L'élan suscité par Nicolas Barré et Charles Démia ne cesse de s'amplifier et de nombreuses congrégations religieuses féminines enseignantes voient le jour par exemple à Paris avec la création des Filles de la Sainte-Famille rattachée en 1670 à la communauté de Sainte Geneviève et des Sœurs de l'Union Chrétienne en 1661 ; mais aussi à Rouen avec les Dames noires de l'Hôpital Général (1646), les Sœurs grises de Marie Houdemare (1668), et les filles de la croix de Mme de Villeneuve ; A Charleville avec les filles séculières de la providence (1679) ; à Verdun sur Garonne avec les Sœurs de l'Ave-Maria (1647), au Puy avec les Sœurs de Saint-Joseph (v. 1662) ou encore la Congrégation des filles de l'Enfance à Toulouse (1662) et la Communauté des Dames régentes à Chalons en 1664.

¹⁸ Gabriel Compayré, Charles Démia et les origines de l'enseignement primaire, Chapitre VI « Rayonnement de l'œuvre scolaire de Démia », p.69.

¹⁹ Yves Poutet, *Charles Démia (1637-1689). Charles Demia en son temps. Documents fondamentaux. Journal de 1685-1689, Cahiers lasalliens*, Rome, Maison Saint-Jean-Baptiste de La Salle, n° 56, 1994, chap. II, pp. 29-34

Nicolas Roland se rend également à Rouen pour rencontrer le père Barré et lui demander des conseils pour la création de sa congrégation à destination des filles pauvres. Ce dernier délègue deux sœurs de la congrégation des Sœurs de la Providence, Anne Le Cœur et Françoise Duval qui sont envoyées à Reims dès 1670. Elles transmettent alors l'esprit et le savoir-faire pédagogique de la communauté rouennaise à celle de Reims.

III.3 Les limites aux transferts pédagogiques

Malgré l'engouement en faveur des fondations, nos éducateurs doivent faire face à un certain nombre de limites tout d'abord financières. En effet, Nicolas Roland, issu d'une famille relativement aisée, pu acquérir des biens pour pérenniser son œuvre. Les sœurs suivirent l'exemple de leur fondateur en créant des biens temporels relativement considérables leur permettant de prendre en charge à la fois les pauvres et les orphelins et d'assurer la pérennité de l'œuvre scolaire.

Des difficultés sociales subsistent également puisque bien que les problématiques soient relativement identiques pour nos trois espaces, les manières de faire comprendre que l'école est importante sont différentes. En effet, si dans l'espace lyonnais ce sont les enfants qui vont à la rencontre des enseignants et des écoles, les congrégations de Reims et Rouen se déplacent jusque dans les quartiers les plus défavorisés afin de montrer les bienfaits et l'utilité d'une instruction.

De ces tentatives d'approcher les mentalités populaires découle également une nouvelle difficulté qui est le décrochage scolaire. Il n'est cependant pas aisé à appréhender, mais est visible notamment lors des visites effectuées dans les différents établissements urbains et relatées dans des cahiers d'inspection concernant la ville de Lyon. Ces archives nous ont permis d'établir le tableau ci-dessous et de définir un taux d'absentéisme moyen par classe de 20 %, mais si les raisons peuvent être multiples (maladies plus fréquentes et plus longues à soigner, désintérêt, retards, présence nécessaire auprès de la famille, travail), elles ne sont pas toujours précisées, seules sont parfois mentionnées les excuses relatives au mauvais temps ou à la paresse de certaines élèves qui ne viennent à l'école que vers 9 ou 10 heures²⁰.

²⁰ ADR 69, 5D20, visite du 18 juin 1688 chez Pierre Bardin de Dauphine et Jeanne Vouëllet sa femme, « Balets rebelle à sa mère et paresseux à venir à l'Ecole ».

Tableau 1 : L'absentéisme dans les écoles lyonnaises pour filles pauvres

Écoles	Effectif Total	Absents	Malades	Cas exceptionnel ²¹	Total par École	Pourcentage par école
Saint-Pierre	90	22			22	24,44%
Saint-Michel	110	15	15		30	27,27%
Saint-Paul	73	16			16	21,92%
Saint-Nizier	113	20		36 (Mauvais temps)	20	17,70%
Chez Mr Fogelot	24	4			4	16,67%
Chez Marguerite Chate	23	3			3	13,04%
Total	433	80	15	36	95	20,17%

Ces éléments favorisent la limite de la diffusion des idées pédagogiques et peuvent être contrecarrés par une forme de délation qui existe dans le voisinage lorsque l'enfant d'une famille n'est pas présent à l'école.

Conclusion : Une normalisation de l'éducation sous l'Ancien Régime ?

Les modèles scolaires présents à Rouen, Reims et Lyon nous paraissent assez similaires aujourd'hui car, malgré la mise en place d'initiatives privées, les acteurs de l'instruction se parlent et communiquent entre eux afin de transmettre les clés pédagogiques qui permettent à l'éducation de fonctionner largement dans le paysage urbain. Malgré une réticence de la part des familles voire des éducateurs dans la pratique de certaines normes, le cadre institutionnel encourage la normalisation d'un système scolaire et est à la fois le reflet et le fondement des « innovations » pédagogiques du XIXe siècle.

PERRET Aurélie
CRIHAM, Université de Limoges

²¹ Ces cas ne sont pas comptabilisés dans le résultat final pour ne pas influencer les données.

BIBLIOGRAPHIE

Sources imprimées

BATENCOUR Jacques de (1685), *L'Escole Paroissiale ou la manière de bien instruire les enfants dans les petites escoles*, Paris : 2^e édition chez P. Trichard, 2e

DEMIA Charles (1668). *Remonstrances faites à Messieurs les Prevost des Marchans, echevins et principaux habitants de la Ville de Lyon, touchant la nécessité et utilité des Écoles chrétiennes, pour l'inscription des enfants pauvres*. sans nom, sans lieu.

DEMIA Charles (1676). *Status pour les Maitres et Maitresses. Ordre de leurs Assemblées, Regles pour leur Confrerie et pour celle des Écoliers*, s.n, s.l.

DEMIA Charles (1685). *Règlements pour les écoles de la ville et diocèse de Lyon dressez par Charles Démia*, s.n, s.l.

Bibliographie sélective

AVANZINI Guy (1981). *Histoire de la pédagogie du XVIIe siècle à nos jours*. Toulouse : Histoire contemporaine des sciences humaines.

BENOIT Robert (1999). *Vivre et mourir à Reims au grand siècle (1580-1720)*. Arras : Artois Presse Université.

CHARTIER Roger, COMPERE Marie-Madeleine, JULIA Dominique (1976). *L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle*. Paris : Sedes-CDU.

COMPAYRE Gabriel (1905). *Charles Démia et les origines de l'Enseignement primaire*. Paris : Paul DELAPLANE.

GARDEN Maurice (1970). *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*. Paris : Les Belles Lettres.

GILBERT Roger (1993). « Charles Démia et les écoles de pauvres, 1637-1689 ». Dans DE AVANZINI Guy (dir.). *Education et pédagogie à Lyon, de l'antiquité à nos jours* (pp. 69-98). Lyon : Centre Lyonnais d'études et de recherche en sciences de l'éducation.

GREVET René (1999). « L'enseignement charitable en France : essor et crise d'adaptation (milieu XVIIe – fin XVIIIe siècle) ». in *Revue Historique*, T. 301, 2/610, pp. 227-306.

GROSPERRIN Bernard (1984). *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*. Rennes : Ouest France.

GUTTON Jean-Philippe (1971). *La Société et les pauvres*. Paris : Les Belles Lettres.

LEBRUN François, VENARD Marc et QUENIART Jean (2003). *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*. Tome 2 : 1480-1789. Collection sous la direction de PARIAS Louis-Henri. Paris : Perrin. 2e édition.

MOLLAT Michel (1979). *Histoire de Rouen*. Toulouse : Privat.

SONNET Martine (2011). *L'éducation des Filles au temps des Lumières*. Paris : Cerf.

TODESCHINI Giacomo (2015). *Au pays des sans-nom, gens de mauvaise vie, personnes suspectes ou ordinaires du Moyen Âge à l'époque moderne*. Paris : Verdier.

VENARD Marc (2006). « L'école élémentaire du XVIe au XVIIIe siècle », *Une histoire de l'éducation et de la formation*, sous la direction de TROGER Vincent. Auxerre : Sciences Humaines Edition. Collection Les Dossiers de l'Education. pp. 23-32.